

N° 264/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2022

Le 15 novembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 9 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**Nombre de présents : **22**Nombre d'excusés : **7**Nombre d'absent : **0****VOTES**

Pour : 24

Contre : 4

Abstention : 1

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis
Monsieur BERTHON Gérard
Madame LAKHDER Nadia
Madame SAUNIER Fanny
Madame COENART Séverine
Monsieur LOYSEAU David
Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à CHETTAT BENATTABOU Majda
pouvoir à CHARITÉ Pierre
pouvoir à DIERZYNSKI Aurélie
pouvoir à MUNNIER Jean-Paul
pouvoir à DALON Olivier
pouvoir à THIÉBAUD Dominique
pouvoir à BOUDJEKADA Ismaël

Etait absent : Néant**Madame DIERZYNSKI Aurélie** est désigné secrétaire de séance**OBJET****APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 DEPTEMBRE 2022**

La convocation du conseil a été faite le 9 novembre 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 17 novembre 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 17 novembre 2022



VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 264/2022

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2022

Le Maire :

Demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2022.

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

Le secrétaire de séance
Aurélie DIERZYNSKI